

Commune de L'ETOILE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'ETOILE

- 1- Par arrêté municipal n°12/18 du 28 juin 2018, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision du PLU de L'Etoile **du 27 août 2018 au 28 septembre 2018**, soit durant 33 jours consécutifs.
- 2- Monsieur Pierre BEIRNAERT, retraité de l'artisanat et du commerce, demeurant 18 rue de Saint Maurice 39600 VADANS, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Besançon
- 3- L'autorité responsable du projet est la mairie de L'Etoile, représentée par son Maire, Monsieur Christian BRENIAUX, 31 route de Ruffey, L'Etoile (39570), tél. : 03.84.47.32.85, e-mail : etoile.mairie@wanadoo.fr auprès duquel toute information relative à l'enquête peut être demandée.
- 4- Le dossier soumis à l'enquête (comprenant notamment les informations environnementales), sera consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête **à la mairie de L'Etoile** en version papier et sur un poste informatique, **ainsi que sur le site internet** : www.lettoilejura.fr
- 5- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de L'Etoile **le lundi 27 août de 9h00 à 12h00, le samedi 15 septembre de 10h00 à 12h00, le mardi 25 septembre de 16h00 à 18h00, le vendredi 28 septembre de 14h00 à 17h00**
- 6- Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :
 - soit en les consignant sur le **registre d'enquête** établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public en mairie de L'Etoile aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - soit en les adressant par **voie postale** à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de L'Etoile, 31 route de Ruffey, L'Etoile (39570) ;
 - soit en les adressant par **courrier électronique** à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : etoile.mairie@wanadoo.fr (l'objet du message devra comporter la mention suivante : « Enquête publique PLU: observations à l'attention du commissaire enquêteur ») ;
- 7- A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1 du présent avis, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de la commune de L'Etoile son rapport et ses conclusions motivées, qui seront consultables pendant un an à la mairie de L'Etoile et à la préfecture du Jura aux jours et horaires habituels d'ouverture au public respectifs.
- 8- Au terme de l'enquête, le projet de révision de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.